

19 déc 2016 -11:10

A partir du 1er janvier, l'essence 95 E10 remplace la 95

Vérifiez dès maintenant si votre véhicule est compatible avec la 95 E10

Bruxelles, 19 décembre 2016 - Dans deux semaines, les usagers pourront trouver de l'essence 95 E10 dans les stations-service. La 95 E10 remplacera l'essence 95 en Belgique. Plus respectueux de l'environnement que la 95, ce carburant permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transport. « 9 véhicules à essence sur 10 sont compatibles avec la 95 E10 dans notre pays. Par mesure de précaution, nous conseillons à tous les usagers de véhicules à essence de vérifier avant le 1er janvier si leur véhicule est compatible avec cette nouvelle essence. Si ce n'est pas le cas, ces usagers peuvent utiliser de l'essence 98 », déclare Chantal De Pauw, porte-parole du SPF Economie.

Comment reconnaître la 95 E10 à la pompe ?

Toutes les pompes distribuant de l'essence 95 E10 seront équipées d'autocollants verts indiquant « Essence 95 E10 », ainsi que la norme d'application, « NBN EN 228 ».

Mon véhicule est-il compatible avec la 95 E10 ?

Depuis de nombreuses années, les constructeurs ont préparé leurs véhicules à cette intégration de bioéthanol, tant et si bien qu'aujourd'hui 9 véhicules essence sur 10 sont compatibles avec la 95 E10. 98 % des 1,8 millions de voitures à essence construites après 2000 sont ainsi compatibles avec l'essence 95 E10. Environ 40.000 voitures sont donc potentiellement non compatibles. Sur les 400.000 voitures construites avant 2000, 63 % (environ 250.000 voitures) ne sont potentiellement pas compatibles.

Pour s'assurer de la compatibilité d'un véhicule, une application a été développée par la Fédération belge de l'Automobile et du Cycle (FEBIAC) en collaboration avec la Fédération de la distribution automobile, de la réparation et des secteurs connexes (TRAXIO). Cette application reprend la liste des véhicules (autos et motos) compatibles et non compatibles avec la 95 E10 et est consultable via <http://e10.febiac.be/fr>.

Les véhicules qui ne sont pas compatibles avec l'essence 95 E10 devront être approvisionnés avec de l'essence 98. Pas de panique cependant en cas d'usage accidentel de 95 E10 dans un véhicule non compatible : il suffit dans ce cas de faire les pleins suivants avec de l'essence 98. Un usage répété ou si l'on roule peu souvent pourrait en revanche causer des dommages à moyen et long termes. Pour les véhicules plus anciens (oldtimers) ou sportifs, il est toutefois conseillé de consulter son garagiste, dans la mesure où certaines pièces et composants de leurs moteurs n'ont pas été conçus pour ce type de carburant.

Qu'est-ce que l'essence 95 E10 ?

L'appellation E10 vient de E pour éthanol et 10 pour 10 %. La 95 E10 est en effet un carburant de type essence qui pourra contenir jusqu'à un maximum de 10 % de bioéthanol. Depuis 2009, les essences commercialisées en Belgique contiennent déjà du bioéthanol, mais à concurrence de maximum 5 %. La 95 E10 en contiendra donc deux fois plus.

« Tant pour les usagers - qu'ils soient automobilistes, motocyclistes mais aussi utilisateurs d'autres engins à essence -, que pour les professionnels du secteur automobile et des carburants, l'introduction de l'essence 95 E10 constitue un changement important. Toute l'information ainsi que les réponses aux questions les plus fréquentes sont consultables via le site <http://e10.belgique.be>. », conclut Chantal De Pauw.

Secteurs et organisations partenaires

[Belgian
Bioethanol
Association](#)

[Fédération
belge de
l'Automobile et
du Cycle](#)

[Fédération
pétrolière
belge](#)

[Fédération de la
distribution
automobile, de la
réparation et des
secteurs
connexes](#)

[Fédération belge
des Négociants en
Combustibles et
carburants](#)

SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie
City Atrium
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 51 11
<http://economie.fgov.be>

Chantal De Pauw
Porte-parole
+32 476 45 75 95
chantal.depauw@economie.fgov.be